

**Motion votée lors du Conseil d'Administration de l'Université de Limoges**  
**le 13/02/09**

Le conseil d'administration de l'Université de Limoges manifeste avec la plus grande fermeté son opposition à de nombreux aspects des réformes voulues par le gouvernement en matière d'enseignement supérieur et de recherche. Il regrette les commentaires des plus hautes autorités de l'Etat, qui, méconnaissant la qualité et les modes d'évaluation de la recherche française, ont rompu la confiance nécessaire pour un dialogue constructif. Il demande que la politique de recherche et d'enseignement supérieur mette en place les conditions nécessaires à l'accomplissement des missions de l'Université, au bénéfice du plus grand nombre et dans le cadre d'une fonction publique d'Etat.

Dans ces conditions :

- Le CA exige la mise en place d'un mode de calcul des dotations des universités qui prenne en compte les spécificités des universités pluridisciplinaires ; il demande l'annulation de la suppression des postes, puis la mise en place d'un programme pluriannuel de création de postes concernant toutes les catégories de personnel.
- Soucieux de l'intégration de tous les personnels dans un projet collectif d'université, le CA demande l'instauration d'un plan de carrière pour toutes les catégories de personnel et notamment pour les personnels BIATOSS et tous les enseignants affectés à l'université.
- Le CA demande la mise en place de conditions d'évaluation individuelle selon des règles transparentes, équitables et susceptibles d'entraîner l'engagement des personnels dans leurs missions.
- Le CA exige la renégociation du projet de décret modifiant le statut des enseignants chercheurs selon un calendrier permettant une concertation large associant les différents acteurs et à la hauteur des enjeux.
- Affirmant la nécessité d'une formation de niveau master pour les enseignants du premier et du second degré, le CA rejette les modalités de la réforme proposée et demande que sa mise en œuvre permette une formation professionnelle de qualité et offre aux étudiants un accompagnement financier approprié.
- Le CA demande la revalorisation et l'élargissement des critères d'attribution des bourses étudiantes, prenant en compte particulièrement les critères sociaux.
- Le CA demande un financement à hauteur des ambitions affichées pour les PRES, et en particulier pour les PRES multipolaires.

*Motion votée à l'unanimité moins une voix contre et deux refus de vote.*